

RÉUNION ACE CEE DU 7 SEPTEMBRE 2018 À L'HÔTEL MERCURE PARIS-MASSY

Jack Chopin-Ferrier remercie les participants et les intervenants de leur présence à ce petit-déjeuner de rentrée.

L'ACE CEE a 50 ans cette année, des manifestations pour fêter cet anniversaire seront prochainement décidées par le Conseil d'administration.

• **Trois jeunes sont présentés par ViTaCiTé – La Mission Locale**

- Naïme OCAL (BTS Management des Unités commerciales) recherche une entreprise pour un contrat d'apprentissage à compter de septembre 2018 dans le cadre d'un BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client ;

- Guillaume Aubry (Bac pro Vente) recherche une entreprise pour un contrat d'apprentissage à compter de septembre 2018 dans le cadre d'un BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client ;

- Najib Chems (Bac économique et social) recherche une entreprise pour une alternance (Bac+3) en marketing/commerce pour l'année 2018/2019.

• **La conjoncture économique en Essonne**

Emmanuel Miller, Président de la CCI Essonne, indique que la conjoncture économique actuelle en Essonne est caractérisée par plusieurs indicateurs assez contradictoires.

L'année passée a été globalement bonne dans le département, mais avec des différences selon les secteurs. Les défaillances d'entreprises ont progressé de 9 %, tandis que les créations d'entreprises ont augmenté de 27 % au premier trimestre 2018, soit + 43 % pour les microentreprises et + 15 % pour les entreprises classiques.

Compte tenu de cela, la création d'emplois est à peu près stable, alors qu'une augmentation du nombre d'emplois serait nécessaire pour réduire le chômage. Celui-ci a augmenté de 0,4 point au premier trimestre 2018, comme au niveau national. Cependant, sur un an, il baisse de 0,2 point.

Le taux de chômage en Essonne est nettement plus bas que la moyenne nationale, avec 8,9 % au premier trimestre 2018, mais il faut noter qu'en Île-de-France il est globalement plus faible qu'au niveau national.

On constate une hausse de l'activité touristique, qui reprend après les attentats, même si le tourisme est moins fort en Essonne que dans d'autres départements.

En ce qui concerne la construction immobilière, 97 000 m² ont été mis en chantier au premier trimestre 2018, soit + 46 % par rapport à 2017 (+ 21 % en Île-de-France). Pourtant, la Fédération du bâtiment départementale n'indique pas qu'il y a beaucoup de travail. Cela mériterait d'être étudié, il est possible que ces chantiers soient liés à des projets non réalisés par des entreprises essonniennes. La hausse concernant les locaux d'activité est très forte, tandis que l'on constate une diminution des mises en chantier sur les entrepôts et les bureaux, signe que quelque chose est en train de se produire. Par exemple, à Massy, on constate que beaucoup de programmes ont été lancés mais ont du mal à être commercialisés, ce qui peut poser problème à terme.

Les autorisations de construire s'élèvent à 189 000 m², soit deux fois plus qu'en 2017 (+ 36 % au total en Île-de-France). L'Essonne est ainsi le deuxième département le plus dynamique derrière les Hauts-de-Seine, dont la progression est de 172 % par rapport à 2017. On ne sait pas si ces autorisations vont déboucher sur des constructions effectives, mais c'est un signe.

Le baromètre des affaires réalisé avec la Chambre des métiers révèle que la plupart des chefs d'entreprise considèrent que l'année n'est pas trop mauvaise, 40 % notent même une progression par rapport à l'année dernière. La majorité est plutôt optimiste pour les six mois à

venir. Il convient cependant d'avoir à l'esprit la hausse des défaillances, qui vient tempérer cet optimisme. En outre, il faut tenir compte du fait que les situations sont contrastées selon les entreprises.

35 % des entreprises indiquent avoir des perspectives de recrutement, ce qui pose la question des difficultés de recrutement et donc de l'adéquation des candidats aux postes proposés. La réforme de la formation et de l'apprentissage va globalement dans le sens de la recherche d'une meilleure adaptation aux besoins de l'entreprise, même si certains points pourraient être encore améliorés.

En ce qui concerne les formalités administratives, celles-ci ont progressé de 25 % entre août 2017 et août 2018, dont 15 % concernent de la création d'entreprises.

Une attention particulière doit être portée à la mise en place du prélèvement à la source. Les informations à ce sujet semblent contradictoires : le ministre considère qu'il n'y a pas de problème, alors qu'une note de ses services quelques jours plus tôt indiquait que 300 000 bugs avaient été dénombrés. L'ordre des experts-comptables a demandé aux services de Bercy un mode opératoire pour 150 cas non traités à ce jour, la réponse est encore attendue.

Le coût de la mise en place du prélèvement à la source pour une TPE a été chiffré par l'IGF : il s'élève à 400 € par TPE. C'est évidemment plus lourd proportionnellement pour une TPE que pour une grande entreprise. Même si ce coût peut faire l'objet d'une négociation avec le prestataire, une partie sera effectivement supportée par les entreprises et cette réforme se traduira en outre par une hausse du coût des bulletins de salaire. Sans parler des éventuelles pénalités demandées par l'administration fiscale si l'entreprise se trompe dans le calcul de ce prélèvement à la source, même pour quelques dizaines d'euros...

Finalement, cette réforme ne semble pas utile, à la différence de celle sur la formation et l'apprentissage par exemple, qui va globalement dans le bon sens. Il faudrait que les réformes engagées soient utiles et ne se traduisent pas toujours par un coût pour les entreprises.

• **L'environnement économique dans lequel s'inscrit la France**

Dominique Calvet, Directeur départemental de la Banque de France en Essonne, présente tout d'abord les documents qu'il a remis aux participants.

Le premier dossier, intitulé « Diagnostic économique », comprend la [lettre introductive au Rapport annuel de la Banque de France de juin 2018](#) adressée par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, au Président de la République et aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, accompagnée du support contenant des éléments chiffrés complémentaires. Cette lettre présente tout à la fois la photo du paysage économique actuel et la dynamique qui doit être engagée.

Figure également dans le dossier [l'Audition de François Villeroy de Galhau devant la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale du 18 juillet 2018](#), accompagnée du support contenant des éléments chiffrés complémentaires.

On trouve par ailleurs les [Projections économiques France – Synthèse juin 2018 de la Banque de France](#), ainsi que le [discours de François Villeroy de Galhau lors de la Conférence inaugurale d'EconPol Europe du 9 novembre 2017 « L'euro – quelle direction prendre »](#), dans lequel le gouverneur de la Banque de France met notamment l'accent sur le fait que si l'union monétaire a bien été construite, les objectifs n'ont pas été atteints en ce qui concerne l'union économique.

Enfin, le dossier « Diagnostic économique » contient un document intitulé « Schémas institutionnels pour faire avancer l'Europe » proposés par la Banque de France.

Le second dossier a pour nom « Conjoncture économique – Politique monétaire – Financement des entreprises ». On y trouve la [conférence de presse de Mario Draghi, Président de la BCE, du 26 juillet 2018](#). Pour mémoire, l'Europe aura à peu près acheté sur les marchés en quatre ans 2 500 milliards d'euros d'obligations d'État et de grandes entreprises afin de faire baisser les

taux, de redonner de la liquidité aux vendeurs et d'essayer d'orienter ces sommes vers l'investissement productif. Cette politique d'achats est en train de diminuer progressivement et va prendre fin en décembre 2018, comme l'a annoncé Mario Draghi. Mais cela ne s'arrêtera pas là, car toutes les tombées de capital d'obligations, donc hors intérêt, seront réinvesties. Cela signifie que le bilan des banques centrales de la zone euro, qui est actuellement multiplié par 2,5, restera longtemps très ample avant de retrouver un niveau normal. Le signal donné sur les marchés est donc un signal de taux qui restent bas et de liquidités élevées. C'est le premier élément positif.

Le deuxième élément positif, c'est que ces taux très bas, proches de 0 %, vont le rester et ne devraient remonter qu'à l'été 2019 ou plus vraisemblablement à l'automne 2019. En effet, l'inflation s'améliore, mais n'est pas encore au niveau souhaité et surtout n'est pas complètement dans la dynamique qui était attendue : elle se situe entre 1,7 % et 2 %, mais le taux sous-jacent, c'est-à-dire corrigé des effets conjoncturels (par exemple, matières premières, phénomènes agroalimentaires transitoires), n'est que de 1,1 %. Or, la BCE vise un taux d'inflation un peu inférieur à 2 % à moyen terme. La politique monétaire de la BCE restera donc accommodante, tandis qu'on note que les États-Unis sont en train de resserrer leur politique monétaire. Le risque encouru par cette politique accommodante est que s'il y a un ralentissement conjoncturel, il sera difficile de baisser les taux puisqu'ils sont déjà proches de 0 %. C'est tout le débat de la politique monétaire : si l'on resserre trop vite, on risque d'aller vers ce qu'on craint, si l'on ne resserre pas assez vite, on risque de trouver ce qu'on craint sans avoir les moyens de lutter contre.

Le schéma que gère la politique monétaire est en effet le suivant : quand il y a tension sur les prix, on refroidit, car à défaut l'inflation atteint la dynamique économique en déstabilisant les plans des acteurs économiques ; quand il y a un risque de déflation, on attend, parce qu'on pense que les prix vont toujours baisser. Mais aujourd'hui, une bonne partie de l'inflation n'est pas liée au seul redémarrage de l'économie. En effet, on n'a pas retrouvé ce qu'on appelle la courbe de Philipps. Selon la théorie associée à cette courbe, lorsque le chômage baisse, les salaires augmentent, et avec eux les prix. Ainsi, lorsque l'économie redémarre, on assiste à une pression sur les salaires, qui a pour conséquence une pression sur les prix, l'atteinte du plateau de 2 % d'inflation étant considérée comme idéale. Actuellement la courbe de Philipps est un peu plate.

Le deuxième document concerne [la conjoncture nationale à fin juillet 2018 dans l'industrie, les services marchands et le bâtiment](#), qui est correcte sans être extraordinaire, suivie de [l'activité du commerce de détail à fin juillet 2018](#) et de [la conjoncture en Île-de-France en juillet 2018](#). On constate que l'Île-de-France est toujours plus dynamique dans les services que dans l'industrie, alors que c'est l'inverse au niveau national.

Les derniers documents du dossier ([Crédit aux SNF – France – juillet 2018](#), [Taux des crédits aux entreprises – France – T2 2018](#), [Crédit par taille d'entreprises – Juin 2018](#), [Financement des TPE – France – 1^{er} trimestre 2018](#), [Enquête mensuelle auprès des banques sur la distribution du crédit – France – Juillet 2018](#) et [Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France – 2^e trimestre 2018](#)) montrent que les encours de crédits n'ont jamais cru aussi vite, que les taux n'ont jamais été aussi bas, que la demande reste toujours bien soutenue et qu'on n'attend pas de remontée massive des taux. Cela signifie que la politique monétaire se transmet bien et que les banques françaises font bien leur travail, un peu trop bien même, puisqu'en France, l'endettement des entreprises croît plus vite que dans la zone euro, peut-être parce que les taux sont plus bas. De ce fait, il a été demandé aux banques françaises de prévoir un coussin contracyclique égal à 0,25 % de leurs fonds propres, pour pouvoir anticiper d'éventuelles difficultés.

Signalons qu'il est possible de s'abonner sur le site de la Banque de France aux publications mentionnées ci-dessus afin de les recevoir dès qu'elles paraissent.

Concernant la situation économique, celle-ci est actuellement assez contrastée. Le premier constat est qu'on se trouve dans un cycle de croissance mondiale qu'on n'avait pas connu depuis la crise de 2008, croissance qui a été marquée en 2017, qui va se prolonger en 2018 et sans doute en 2019, mais pas forcément de manière identique sur les trois années. Le deuxième constat est que toutes les zones (à l'exception de cas particuliers, comme l'Argentine ou la Turquie) contribuent à cette croissance, y compris la zone euro. Le commerce mondial est reparti et se situe un peu au-dessus de la croissance mondiale. Cependant, on note des facteurs d'incertitude.

Un focus important doit être fait sur l'Europe et plus particulièrement la zone euro. En effet, lorsqu'on a créé celle-ci, on a sans doute naïvement cru que mettre en place la politique monétaire aurait un effet d'entraînement sur tous les autres aspects de la gestion économique de la zone, mais cela n'a pas été le cas. Or, dans une zone économique intégrée, il n'est pas possible d'avoir seulement une politique monétaire. Pendant 10 ans, la gestion de la crise a reposé sur cette politique monétaire. Cette crise profonde aurait pu être paroxystique, mais finalement la politique monétaire a permis d'en sortir. Cependant cette dernière ne suffit plus. L'enjeu pour les gouvernements est désormais de développer des actions fortes qui vont au-delà de cette politique monétaire, ce qui implique une volonté politique. Or, les conditions structurelles de la croissance sont beaucoup moins assurées qu'après la Seconde Guerre mondiale, puisqu'on fait face à un certain nombre de problèmes : le chômage de masse, la montée des inégalités, les problématiques d'éducation, le vieillissement de la population... Et, parallèlement, on assiste notamment à une montée des nationalismes. Mais si les gouvernements ne prennent pas collectivement les décisions nécessaires, ce n'est pas la politique monétaire qui pourra les traiter. Les questions qui se posent sont donc les suivantes : comment relancer une croissance durable dans un cadre coordonné au niveau européen, et plus particulièrement dans la zone euro, comment piloter et se préparer à d'autres crises ?

En ce qui concerne la France, celle-ci est un pays moteur de l'Europe, mais comme elle n'a pas toujours montré sa vertu dans les ajustements économiques et dans le respect des règles, elle n'est pas toujours crédible. Il faut qu'elle entreprenne des réformes structurelles si elle veut pouvoir peser sur la construction d'une nouvelle Europe. Le pays est donc face à ce dilemme : comment maîtriser les budgets, comment réformer l'éducation, etc. ?

Question : Quel est l'impact sur le PIB de la baisse des dépenses publiques en termes d'investissement ? Sait-on le chiffrer ?

Réponse : Il existe des modèles, mais le sujet reste complexe car la demande additionnelle publique n'agit pas de la même façon selon le cycle économique. Lorsque celui-ci est porteur, la diminution de l'investissement public n'a pas le même impact que lorsque l'on se trouve en décroissance. Mais il est certain que cela a un impact sur l'activité économique. Il faut en l'occurrence faire des investissements d'avenir pour permettre la transition vers la nouvelle économie qui sera source de croissance, d'autant qu'en France la démographie est toujours active, à la différence de l'Allemagne par exemple. Il s'agit donc pour cela de réaliser des économies sur les budgets de fonctionnement, non pas dans le cadre de coups de rabots non sélectifs et inefficaces, mais en redéployant ces budgets de fonctionnement, ce qui implique de s'attaquer à ce qui n'est pas productif pour aller vers le productif.

Question : En tant que premier investisseur en France, l'Etat ne crée-t-il pas son propre problème quand il s'occupe davantage de diminuer la dette que d'investir ?

Réponse : Il faut réduire la dette pour plusieurs raisons, dont la plus importante est l'indépendance du pays. En effet, la dette de la France est détenue à hauteur de 60 % par l'extérieur, à la différence du Japon par exemple. Le pays est donc dans une grande dépendance vis-à-vis des marchés, ce qui entraîne deux risques : celui de payer plus cher la dette, mais aussi que celle-ci ne soit plus souscrite. Par ailleurs, la France ne peut pas peser politiquement dans la zone euro si elle n'est pas crédible, or la maîtrise de la dette est un facteur de cette crédibilité.

Un des problèmes du pays est d'avoir recouru à l'endettement pour faire face à des dépenses courantes et non à des investissements. Par ailleurs le taux annuel des prélèvements obligatoires est supérieur de 12 points de plus de PIB en France qu'en Allemagne (10 points par rapport à la moyenne de la zone euro), alors que la France n'est pas meilleure en termes de formation ou d'éducation que l'Allemagne... Et comme le pays ne crée pas assez de richesses, le budget de l'État compense cela. Cela explique en partie le déficit extérieur, qui est dû au fait qu'une partie des dépenses liées aux effets de redistribution de l'État donne lieu à des achats à l'étranger.

Question : Le commerce mondial est en progression, alors que les États-Unis et la Chine notamment sont en train de casser le commerce avec la mise en place de droits de douane. Quels sont les risques ?

Réponse : Le risque est effectivement présent, et l'on peut penser à la crise des années 1930 due notamment à la généralisation du protectionnisme qui a cassé la dynamique de croissance. Cependant le FMI et l'OCDE considèrent que le point de rupture n'est pas encore atteint. Il y a de la part de certains dirigeants beaucoup de gesticulations, avec un risque réel de dérapage. Tout dépend donc de la capacité de ces dirigeants à ne pas aller trop loin. Il faut avoir à l'esprit que les États-Unis et la Chine se sont tous deux positionnés pour détenir le leadership sur l'Asie, la Chine considérant qu'elle a une revanche à prendre. Cela crée des risques, les enjeux économiques pouvant aboutir à des problématiques militaires. Mais il ne s'agit à l'heure actuelle que de risques.

• **Prochains petits-déjeuners de l'ACE CEE :**

- vendredi 12 octobre 2018 à l'Espace Liberté de Massy, le petit-déjeuner ouvrira la journée « Aide aux aidants » qui est organisée par l'association Espace singulier et a pour nom « Chez Éva » ;

- vendredi 9 novembre 2018, l'ACE CEE recevra le Président de Paris Sud Aménagement pour parler des aménagements de Massy et de ses environs ;

- le vendredi 7 décembre 2018, l'ACE CEE recevra la Procureure de la République de l'Essonne et le Président du Tribunal de commerce de l'Essonne.

